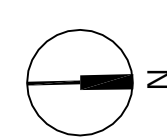


ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1 5.2 ZONAGE



ECHELLE : 1/5000ème

Vu pour être annexé à notre délibération du 08 décembre 2015  
approuvant le P.L.U.

Le Maire Jeanine BOURGAU

Commune du CROTOY

- limite de zone
- UA** nom de zone
- emplacement réservé
- élément naturel remarquable
- espace boisé classé
- zones humides identifiées
- bande 100m littoral
- secteur de richesse du sous-sol délimité au titre de l'article R.123-17c du Code de l'Urbanisme, secteur réservé aux carrières

Désignation	Superficie	Destination	Bénéficiaire
ERI1	4358m <sup>2</sup>	Elargissement de la rue à 14m	Commune
ERI2	474m <sup>2</sup>	Accès à la zone 2AU	Commune
ERI3	1199m <sup>2</sup>	Accès au cimetière du Crotoy	Commune
ERI4	358m <sup>2</sup>	Accès au cimetière du Crotoy	Commune
ERI5	2801m <sup>2</sup>	Création d'un parking	Commune
ERI6	5760m <sup>2</sup>	Elargissement d'une voie, création d'un parking et logements odés	Commune
ERI7	521m <sup>2</sup>	Extension des services techniques	Commune
ERI8	5158m <sup>2</sup>	Elargissement de voie	Commune
ERI9	4450m <sup>2</sup>	Création d'un parking	Commune
ERI10	10320m <sup>2</sup>	Station d'épuration	Commune
ERI11	3723m <sup>2</sup>	Elargissement d'une voie	Commune
ERI12	2031m <sup>2</sup>	Agrandissement du cimetière de Saint-Frém	Commune
ERI13	19719m <sup>2</sup>	Création d'un rond-point	Commune
ERI14	8116m <sup>2</sup>	Elargissement d'une voie	Commune
ERI15	41170m <sup>2</sup>	Création de pistes cyclables	Syndicat Mixte Bèle de Somme Grand Littoral Picard

